

# Communiqué de presse



// Service Presse

Tél. 02 40 41 67 06

presse@nantesmetropole.fr



Nantes, le 6 février 2023

La piscine du sud-ouest sera déclarée d'intérêt métropolitain

## Nantes Métropole assurera la maîtrise d'ouvrage et la gestion de la future piscine du sud-ouest

Dans une volonté de solidarité vis-à-vis des 7 communes du quart sud-ouest de la métropole, compte tenu de la faiblesse particulière de leurs moyens et pour répondre à l'obligation de permettre aux 4 000 enfants des écoles du pôle sud-ouest d'apprendre à nager, il sera proposé au vote du prochain Conseil métropolitain de déclarer l'intérêt métropolitain de ce projet. Concrètement, Nantes Métropole assurera la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation du futur équipement, et les communes participeront à ses coûts de fonctionnement au prorata du nombre de créneaux mobilisés. La livraison est prévue en 2027/2028.

Les 7 communes du sud-ouest de la métropole, Bouaye, Brains, Le Pellerin, Saint-Aignan de Grand-Lieu, Saint-Jean-de-Boiseau, La Montagne et Saint-Léger-les-Vignes portent depuis de nombreuses années un projet de piscine intercommunale à Bouaye.

Ce quart sud-ouest de la métropole est en effet dépourvu de piscine alors même que le « savoir nager » constitue une compétence fondamentale dans les programmes fixés par l'Éducation Nationale, à acquérir avant la fin de l'année de 6<sup>ème</sup>. Il n'existe pas aujourd'hui d'équipement dans ces 7 communes pour répondre à cette obligation. De nombreux enfants n'apprennent donc pas à nager, ou dans des conditions insatisfaisantes, notamment dans des bassins mobiles estivaux, à l'initiative des communes. Pouvoir nager dès le plus jeune âge est une priorité de l'enseignement d'éducation physique et sportive. Le dispositif « savoir nager en sécurité » inclus dans le programme scolaire doit permettre à chaque enfant de se familiariser avec le milieu aquatique et d'apprendre à nager.

Depuis de nombreuses années, les maires portent un projet pour pallier cette carence. Malgré leur volonté, les 7 communes, figurant parmi les plus petites de la métropole, sont contraintes financièrement et en ingénierie pour mener à bien ce projet d'envergure. Ainsi, compte tenu de la faiblesse de leurs ressources financières et fiscales et de leurs moyens humains, les 7 communes ne peuvent réaliser seules un tel équipement.

Constatant ce blocage, Johanna Rolland a pris la décision de proposer aux 24 maires de la Métropole d'aller vers un accompagnement du projet en soumettant au vote du Conseil métropolitain du 10 février prochain la déclaration d'intérêt métropolitain de la future piscine pour que Nantes Métropole en assure la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation.

### Johanna Rolland, présidente de Nantes Métropole

« Je ne me résous pas à ce que des enfants de notre métropole ne puissent pas apprendre à nager car nous n'avons pas les équipements suffisants pour les accueillir dans certains territoires. Ce projet est important pour les 7 communes du sud-ouest, aujourd'hui dépourvues de piscines. Au nom de cette singularité territoriale et en solidarité avec l'ensemble de ces petites communes qui ont les moyens les plus faibles de nos 24 communes, je souhaite que la métropole déclare d'intérêt métropolitain la réalisation de ce futur équipement à Bouaye. La future piscine pourra ainsi répondre aux besoins des établissements scolaires des 7 communes et ouvrira ses portes au public et aux activités associatives. »

### **Jacques Garreau, maire de Bouaye**

« Afin de permettre à tous les scolaires des 7 communes du sud-ouest d'accéder à l'apprentissage de la natation, je souhaite que la proposition volontariste impulsée par notre présidente, Johanna Rolland, soit soutenue par une large majorité de notre Conseil métropolitain. Les Boscéens et leurs élus saluent ce nouvel engagement, véritable traduction de la solidarité et de la proximité métropolitaine au service de tous les habitants. »

### **Laure Beslier, maire de Brains**

« La commune et les élus de Brains remercient Madame la Présidente Johanna Rolland de la métropole de Nantes de mettre cette délibération au Conseil métropolitain du 10 février 2023. Ce projet de piscine intercommunale est attendu depuis de nombreuses années par nos enfants, nos habitants et les élus pour l'apprentissage de la natation. En effet, nos élèves, nos enfants n'ont pas la possibilité de se rendre dans les piscines limitrophes faute de créneaux disponibles et donc malgré l'obligation dans le programme scolaire, ne peuvent apprendre à nager.

Sans le soutien de la métropole, ce projet ne pourra voir le jour compte tenu des finances des communes. Les élus de Brains espèrent sincèrement que nos enfants pourront avoir des séances d'apprentissage de la natation avec cette piscine intercommunale. »

### **François Brillaud de Laujardière, maire du Pellerin**

« Le pragmatisme a toujours été le maître mot des petites communes, surtout au Pellerin ; aussi face aux besoins des élèves pellerinçais, nous avons su nous mobiliser pour trouver seuls une solution permettant l'apprentissage de la natation grâce à un bassin mobile. Aujourd'hui, je me réjouis que Nantes Métropole ait entendu notre appel en soutenant la création d'un équipement répondant aux exigences académiques qui permettra à nos jeunes de se former dans d'excellentes conditions. »

### **Fabien Gracia, maire de La Montagne**

« Depuis des années, faute de piscine publique dans le sud-ouest de la métropole, apprendre à nager est laissé à la charge des familles avec toute l'inégalité que cela engendre : certaines vont pouvoir combler la carence de la puissance publique, d'autres non. Avec ce beau projet, ce projet éducatif, ce projet social, les enfants des 7 communes concernées vont enfin tous pouvoir apprendre à nager. La Métropole joue ici pleinement la solidarité territoriale. »

### **Pascal Pras, maire de Saint-Jean-de-Boiseau**

« Cette proposition de la Métropole d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la gestion de la piscine du sud-ouest répond, pour moi, à deux enjeux. Tout d'abord celui de la solidarité : sans cet engagement, dans un contexte financier de plus en plus tendu pour les communes modestes, nous n'aurions jamais pu financer cet équipement et assurer son fonctionnement. Ensuite, cet engagement permettra aux enfants de nos territoires, de pouvoir enfin accéder « au savoir nager » inscrit dans les programmes scolaires. Voilà un engagement fort au service des habitants et des enfants d'un territoire qui en était dépourvu. »

### **Jean-Claude Lemasson, maire de Saint-Aignan de Grand Lieu**

« Il n'échappe à personne la nécessité de répondre aux enjeux de l'apprentissage de la natation dans une région baignée de plans d'eau, rivières, cours d'eau et mer où le risque est présent. La métropole nantaise, par cette décision, répond non seulement à cet enjeu, mais aussi fait preuve d'une nouvelle forme de solidarité en permettant la création de cet équipement. Il était attendu, les communes ne pouvaient pas le réaliser et le gérer seules ou associées, il est maintenant engagé par Nantes Métropole. »

### **Patrick Grolier, maire de Saint-Léger-les-Vignes**

« À la suite de nombreuses années d'échanges et à une volonté inlassable de voir se réaliser ce projet d'intérêt collectif, au nom des habitants du sud-ouest de la métropole, je ne peux que me réjouir d'apercevoir enfin un horizon possible à ce dossier. Notre présidente a su comprendre nos difficultés de capacité à faire et financière. Je suis convaincu, qu'au-delà des sensibilités politiques, l'ensemble des élus métropolitains donneront en conscience un avenir à la piscine du sud-ouest. Qu'ils soient de Nantes, Sainte-Luce-sur-Loire, Basse-Goulaine, Vertou ou Saint-Léger-les-Vignes, tous nos enfants sont des enfants métropolitains. À ce titre nous devons, ensemble, traiter ce dossier avec la plus grande solidarité et la plus grande équité pour y apporter un avis favorable. »

### Un équipement métropolitain au service du savoir nager dans les 7 communes

Aujourd'hui, les 7 communes totalisent 90 classes du 1<sup>er</sup> degré (maternelles et élémentaires) et 81 classes du 2<sup>d</sup> degré (collège et lycée). La piscine sera dimensionnée de façon à pouvoir accueillir l'ensemble des enfants, pour l'apprentissage du « savoir nager » et pour les cours d'éducation physique et sportive.

La piscine s'implantera à Bouaye, dans la ZAC des Ormeaux, à proximité du parc de la Mévellière. Elle sera livrée entre 2027 et 2028.

Elle comptera un bassin de 25 mètres et 6 lignes d'eau, de 375 m<sup>2</sup> (grand bain) et un petit bassin d'apprentissage (petit bain). Sa vocation sera scolaire et associative. Elle sera ouverte aux nageurs individuels. Ce sera uniquement un bassin de nage, sans espace ludique, dans un esprit de sobriété financière et énergétique.

Le coût d'investissement du projet est estimé à 10 M€. L'investissement et l'exploitation seront assurés par Nantes Métropole, avec une participation financière des 7 communes en fonction des usages scolaires. Des subventions seront par ailleurs sollicitées auprès de différents partenaires (Département, État, ADEME notamment).

#### Le calendrier :

- Conseil métropolitain du 10 février 2023 : déclaration d'intérêt métropolitain de l'équipement
- Courant 2023 : études de programmation avant le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour retenir l'architecte lauréat de l'équipement.

#### D'autres contributions métropolitaines pour améliorer l'offre aquatique

- **la Métropole a créé un fonds de concours en fonctionnement** dans le cadre du pacte financier métropolitain lors de la séance du 10 décembre 2021. Il s'adresse aux communes disposant de piscines. Ce fonds vise à participer au coût de fonctionnement des équipements, à travers une méthode de calcul assise sur le coût d'accueil des scolaires. Au titre de l'année 2022, ce fonds a représenté un montant de 2,825 millions d'euros.

- **la création d'une piscine olympique métropolitaine**, votée au Conseil métropolitain des 9 et 10 décembre 2021, répond prioritairement aux besoins du haut niveau (entraînements et compétitions) car à ce jour il n'existe pas sur le territoire métropolitain ni sur la région d'équipement permettant de répondre de manière satisfaisante aux besoins d'entraînement et de préparation des nageurs inscrits sur les listes ministérielles du haut niveau. L'équipement pourra aussi accueillir les autres publics (scolaires, clubs, grand public) et activités (apprentissage, détente et loisirs). A ce stade et en attendant les études techniques plus précises, le budget estimé est de 50 millions d'euros. La piscine sera située à Rezé, sur la ZAC de Pirmil-Les-Isles et sera construite pour le début du prochain mandat.